Image not found or type unknown

# Changement de domicile sans nouveau jugement

Par **Q60**, le **26/12/2014** à **22:51**

Bonjour
Suite à leurs séparation l' ex de mon mari a eu la garde des enfants.
Depuis un moment 1 des enfants de mon mari vit avec nous mais il n'y a pas de nouveau jugement. Elle nous a fait une attestation sur l'honneur pour le changement.Est ce valable???
Dessus elle atteste autorisé l'enfant à vivre chez son père et à accepter qu'il soit scolarisé dans la nouvelle école. Elle a signé le dossier d'inscription. Peut elle du jour au lendemain le reprendre???

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés